

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1015)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE526

présenté par
M. Hammadi, rapporteur

ARTICLE 4

Au début de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« Ces dispositions s'appliquent »,

les mots :

« Le présent article s'applique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.